

L'internat a pour vocation de favoriser le travail et de permettre l'épanouissement de chaque interne. Toute communauté se forge des règles pour faciliter son fonctionnement et définir les devoirs de ses membres. Le Règlement Intérieur du lycée s'applique de plein droit à l'internat. Des Assistants d'Education (AED) encadrent la vie des internes de 18h00 à 8h30. (19h00 le dimanche)

1- DÉROULÉ DE JOURNÉE

HORAIRES

7h00 : sonnerie et lever des élèves. Accès aux douches seulement à partir de cet horaire

7h40 : fermeture des internats.

7h30-8h10 : accès au self en libre-service pour le petit déjeuner

17h50 : fin de cours

Après leur dernière heure de cours, les internes disposent de leur temps comme ils le souhaitent jusqu'à :

18h00 : ouverture des internats. Les élèves qui le souhaitent ont accès à leur chambre

18h30 : heure limite pour se présenter à son internat afin de procéder à l'appel

18h40 : Fermeture de l'internat. Heure limite du départ pour le self

18h45 : début du repas, sortie du self à 19h25 au plus tard

19h30-20h15 : étude obligatoire dans les chambres (terminales)
ou en salle (1ères-secondes)

Se déroule dans le plus grand calme, musique et téléphone portable interdits.

Il convient d'éviter les discussions et les déplacements inutiles (sauf autorisation AED).

20h15-22h : douches et détente

22h00 : coucher

Les élèves doivent être dans leurs lits, petites lumières tolérées, il n'y a plus aucun bruit

Les AED veilleront à être intransigeants concernant le sommeil de chacun

La gestion collective nécessite le respect des horaires. La répétition de retards sera sanctionnée.

JOURNÉES SPÉCIFIQUES

Mercredi : ouverture possible de l'internat en fin d'après-midi (sous réserve de disponibilité des AED pour la surveillance)

Judi : ouverture du foyer, soirées à thèmes (éducatives, culturelles, sportives...)

Vendredi : le matin, les sacs et valises doivent être descendus des internats et déposés dans la bagagerie

Dimanche : ouverture de l'internat de 19h à 22h. Il n'y a pas de self ce soir-là.

2- LES FONDAMENTAUX À L'INTERNAT

RESPECT

- Le respect de soi, des autres, du matériel, et de l'environnement est essentiel en collectivité
- Une tenue correcte décente et un comportement courtois sont exigés dans l'internat et au self
- Le temps de détente, le coucher et le lever doivent s'effectuer dans une ambiance calme et sereine
- En cas de dégradation du matériel du lycée la réparation sera facturée à la famille. Les auteurs de dégradations sur le matériel de sécurité (extincteur, lance à incendie, détecteurs de fumée, boîtier alarme – incendie, grooms, sécurité des fenêtres, etc.) feront l'objet de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive en plus du dédommagement financier.

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

- Une toilette quotidienne est exigée. Les douches sont en accès libre de 7h à 7h30 le matin ainsi que de 18h à 18h30, et de 20h45 à 22h le soir. Chaque chambre est équipée de lavabos.
- Les élèves sont tenus de changer leurs draps et serviettes toutes les deux semaines minimum.
- Afin de respecter le travail des agents chaque matin les lits doivent être faits correctement, les chaises rangées sous le bureau, les sacs en hauteur sur les armoires, les serviettes de toilette étendues dans la salle d'eau, les bureaux rangés...

- Il est important d'ouvrir les volets et d'aérer les chambres avant le départ au self. Sauf en cas de pluie bien entendu...
- Un exercice incendie sera effectué par trimestre.
- Il est toléré que les internes amènent des petits appareils électroménagers (chargeur de téléphone, sèche-cheveux, réveil...) si les conditions suivantes sont réunies :
 - Les appareils doivent obligatoirement être débranchés après usage
 - Les appareils ne sont pas endommagés (câble dénudé...)
- Les gros appareils électroménagers sont interdits (couverture chauffante, chauffage d'appoint, bouilloires, ventilateur, etc.). Une bouilloire est à disposition à chaque étage dans la salle commune.
- Les fenêtres ne sont pas un lieu de stockage. Aucun effet personnel (chaussures, drap, serviette de toilettes, etc.) ne doit y être déposé et encore moins jeté.
- Il est interdit de courir, de chahuter ou de jouer au ballon dans les couloirs

3- LES RÈGLES

NOURRITURE

Il est toléré que les internes amènent de la nourriture si les conditions suivantes sont réunies :

- La nourriture ne doit pas exiger de conservation spécifique (pas de produits frais, de denrées périssables...)
- La consommation de nourriture dans les chambres ne doit pas avoir de conséquences sur la propreté et l'hygiène des locaux. Utiliser les poubelles à cet usage et des boîtes hermétiques pour la conservation.

TÉLÉPHONE

- L'usage du téléphone est proscrit durant l'étude (sauf autorisation de l'AED)
- Les téléphones doivent être éteints de 22h (coucher) à 7h (lever).

MÉDICAMENT

- Aucun médicament ne sera toléré à l'internat, excepté pour la pilule contraceptive, l'asthme et autres maladies chroniques définies par un PAI. Tout traitement médicamenteux occasionnel ou régulier (PAI) doit être signalé à l'infirmière. Les AED sont en charge des prescriptions.

CIGARETTE : il est formellement interdit de fumer au sein du lycée.

MOBILIER : il est interdit de déplacer le mobilier des chambres à l'internat.

4- Quelques précisions

- Chaque élève dispose de sa chambre en début d'année. La chambre est choisie ou attribuée. Au cours du premier mois, un changement peut se faire avec l'accord du CPE.
- L'internat n'est pas en accès libre la journée. Il est important de prévoir ses affaires pour toute la journée de cours.
- L'hébergement en internat est un service rendu aux élèves, non un droit. L'élève qui demande à bénéficier de ce service en accepte les règles de vie. En cas de manquement à ces règles, l'élève contrevenant peut être exclu temporairement ou définitivement de l'internat.
- Chaque interne est responsable de son matériel.
- La Maison des Lycéens peut proposer des animations certains soirs (accès au foyer, mise à disposition de jeux, soirées à thème, sorties...)

5- Sorties exceptionnelles le mercredi soir

Avec accord parental écrit préalable, présenté au CPE, un élève peut ponctuellement quitter l'établissement ce soir là Retour au plus tard à 22h00. (les élèves ne sont alors plus sous la responsabilité du lycée)

Le respect de ces règles de vie élémentaires permettra le développement des conditions nécessaires au travail, à l'épanouissement et à la réussite des études de chaque interne. Ce règlement s'applique à tous les usagers de l'internat afin d'en faire un lieu de vie respectueux et agréable.